

Rencontres du Réseau National des Cafés Culturels Associatifs

23 au 26 novembre 2017 à Saint-Ours-les-Roches (63)

Compte-rendu établi par Christian

Rencontres prochaines 2018

Vendredi 23 mars 18h au dimanche 25 mars 16h à Bordeaux – Le Petit grain

Vendredi 5 octobre 18h au dimanche 7 octobre 16h à Saint-Affrique (12) - Le Lieu-dit

Judi 22 novembre 18h au samedi 24 novembre 17h à Villefranche de Rouergue

« de l'économique et du politique »

Samedi 24 novembre 18h au dimanche 25 novembre 14h à Villefranche de Rouergue

Coordination régionale Nouvelle Aquitaine

Vendredi 19 janvier de 10 à 16h30 au Caf'lib – Bourrou (24)

Vendredi 16 février de 10 à 16h30 à Borderline Fabrika à Hendaye

Vendredi 23 mars de 10h à 16h30 à Bordeaux

Remerciements au Réseau des crefad et au Crefad Auvergne pour l'accueil, l'organisation, la disponibilité, le programme de formation, l'ambiance générale généreuse autant que joyeuse et studieuse !

Présents

LES AUGUSTES (Clermont-Ferrand)

LA CLEF (Brioude)

LE RALLUMEUR D'ETOILES (Martigues)

RESEAU DES CAFES CULTURELS ASSOCIATIFS

L'EQUITABLE CAFE (Marseille)

LE POULAILLER (63)

LE CAFE TEXTILE (Clermont-Ferrand)

DARLAMIFA (Marseille)

LE CAUSE TOUJOURS (Valence)

1 – Les impensés de l'éducation

Trois journées de formation sur ce thème pour nous interroger sur l'action de nos cafés associatifs dans une dynamique éducative : 3 conférences plénières avec des universitaires, 5 ateliers de pratiques, 9 ateliers de réflexion, une librairie, 130 personnes ensemble, 2 soirées festives, des échanges permanents....

2 – La transmission

Nous avons poursuivi ce thème de travail entamé à Valence début octobre.

« On transmet ce qu'on est, peu ce qu'on dit »

La transmission est autant un mouvement (de personnes vers d'autres personnes, de collectifs vers d'autres collectifs), qu'une évolution (un changement en cours, souhaité ou à venir) ou un espace, voire des espaces (réunions, discussions, documentation, écrits, etc.).

La transmission doit se concevoir dès la création de l'initiative, c'est-à-dire créer et garder tous documents permettant à d'autres d'apprendre et s'autonomiser, à tous les niveaux et sur toutes les tâches et fonctions, sans intention autre que de laisser à disposition du futur.

La transmission permet se perpétuer. Il faut cependant distinguer ce qui relève du projet (donc en même temps les valeurs développées avec le projet), de ce qui relève de la/les structures (association), et enfin du lieu lui-même (le café et son local).

La transmission nécessite une histoire, des éléments d'histoire qui s'additionnent avec le temps. Cette histoire peut prendre plusieurs couleurs, l'une plus « objective » par analyse des documents disponibles, l'autre plus contée, une narration toujours réinventée et plurielle puisque portée par chaque personne et/ou chaque génération.

La transmission peut avoir besoin d'instant symboliques permettant à chacun, sous prétexte de se retrouver, de s'amuser, de se lier, d'apprendre, organiser du recul, connaître des acteurs oubliés, etc. : fête anniversaire, publications de documents, expositions, etc.

La transmission s'est organiser un trait d'union ; effacer le vouloir ; une passion joyeuse, tisser entre des périodes et entre des acteurs ; transporter vers d'autres plus que transmettre.

3 – Ecrire

Pour la fin d'après-midi du samedi et le dimanche matin, nous avons réalisé un travail d'écriture en duos afin de témoigner de nos diverses expériences dans les cafés associatifs. Cette dynamique d'écriture est en lien avec notre projet de publication « créer un café associatif » pour lequel nous avons écrit près de 50 pages qu'il nous faut étayer d'exemples et de témoignages de toutes sortes. 11 textes sont issus de la rencontre.

4 - Le Réseau

Service civique et agrément

Géraldine, du Rallumeur d'étoiles, s'est coordonnée avec Julie, de la Petite Fabrique Solidaire, pour prendre le relai de gestion de l'agrément. La demande d'agrément 2018/2019 est en cours avec les cafés qui le souhaitent.

Projet d'édition, appel à témoignages

Même avec l'écriture de ce week)end, il nous faut des témoignages du plus grand nombre de cafés....

5 - Rappels

Mention de l'adhésion au réseau des cafés sur les sites internet respectifs

Penser à afficher sur le site internet de chacun des cafés son appartenance au Réseau.

« Agir et penser dans la complexité »

Le réseau des cafés a mis en place, en partenariat avec le réseau des CREFAD (<http://www.reseaucrefad.org/>), un cadre de formation intitulé « Agir et penser dans la complexité ». Une session a lieu à Marseille avec l'Équitable café, une autre à Bordeaux avec le Petit Grain, une autre à Martigues avec le Rallumeur d'étoiles, une autre dans le futur café de Toulouse (*l'entonnoir*)

Christian rappelle qu'il se tient « à votre disposition pour d'autres projets », et que ces formations peuvent être prises en charges par les différents fonds de formations que sont le FDVA (Fond pour le Développement de la Vie Associative), le FONGECIF, UNIFORMATION.

La mutualisation MAGE

MAGE est un groupement associatif d'employeurs associatifs créés par les Réseaux Crefad et Cafés associatifs, permettant des services pour la paie (bulletins de salaires, charges sociales, contrôles URSSAF, etc) et l'embauche d'un salarié à plusieurs structures. Le Réseau et 3

cafés en sont membres et d'autres peuvent y adhérer.

L'initiative récente est la création d'un technicien de communication (à l'origine en service civique, aujourd'hui employé) peut intervenir sur toutes les thématiques de la communication (excluant l'aspect « créatif ») telles que la réalisation d'affiches, de flyer, de sites internet, la gestion d'un facebook,...

AURA

AURA (Association pour l'Utilité des Ressources Associatives) est un outil associatif de mutualisation créé en 2006.

L'association est ouverte aux associations membres du Réseau des Crefad et du Réseau des Cafés Culturels Associatifs.

Depuis sa création AURA a créé une seule ressource : une solidarité financière. Celle-ci est constituée par la cotisation annuelle des adhérents (à 0,5% du chiffres d'affaires de chaque association avec un minimum de 150 euros) pour les recettes, et de prêts de trésorerie ou d'investissement pour les dépenses, prêts sans intérêts. Les durées et modalités de remboursements des prêts sont définis avec chaque emprunteur. La décision de prêt est décidée rapidement par l'ensemble des adhérents par consultation électronique. Pour avoir droit au prêt il faut avoir cotisé 2 ans.

Les frais de fonctionnement de AURA sont réduits au minimum dans une dynamique bénévole.